



CONDITIONS D'UTILISATION du SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ de la CC SUNDGAU

La Communauté de Communes Sundgau met en place un service de transport à la demande pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, dont le fonctionnement est fixé par les conditions particulières décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 1 : PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE

Le présent règlement s'applique aux ayants droit résidant dans une des communes membres de la Communauté de Communes Sundgau (voir carte page 3).

Le service est destiné sur justificatif :

- aux personnes **âgées de 75 ans ou plus**, dans l'incapacité de se déplacer (incapacité physique ou défaut de véhicule)
- aux **personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie** disposant de la carte mobilité à inclusion avec un taux d'incapacité d'au moins 80%
- aux **personnes momentanément dans l'incapacité de conduire**

L'ayant droit peut être accompagné par une ou deux personnes.

1.1. Jours et Horaires de fonctionnement

Le service fonctionne du lundi au vendredi en horaire continu de 7h00 à 19h00, hors jours fériés.

1.2. Périmètre de déplacement

Les déplacements sont autorisés dans le périmètre de la CC Sundgau ainsi que vers les destinations suivantes:

- les centres hospitaliers de MULHOUSE et la clinique des Trois Frontières de SAINT-LOUIS,
- les établissements pour personnes âgées de BELLEMAGNY, BRECHAUMONT, DANNEMARIE, SEPPOIS-LE-BAS et de la région mulhousienne (HEIMSBRUNN, MULHOUSE).

1.3. Nombre de trajets

Le nombre de trajets est limité à 4 allers ou 2 allers/retours par usager et par mois.

1.5. Réservation

L'utilisateur doit contacter directement le transporteur de sa zone (voir carte ci-dessous) entre 8h30 et 17h00 au plus tard la veille du déplacement. Le transporteur se met d'accord sur le lieu et l'horaire de prise en charge ainsi que l'horaire du retour. Il s'engage à répondre à la demande et à respecter son engagement.

Les prestataires de transports habilités par la CCS pour le Service d'Aide à la Mobilité sont les suivants :

- **Taxi de la Largue pour les habitants de la zone nord** (Carte page 3)
Concerne les personnes âgées de 75 ans ou plus et les personnes à mobilité ne nécessitant pas de transport adapté.
☎ 03 89 08 74 53 / 06 98 11 77 70
- **Taxi Albin pour les habitants de la zone sud** (Carte page 3)
Concerne les personnes âgées de 75 ans ou plus et les personnes à mobilité ne nécessitant pas de transport adapté.
☎ 03 89 25 89 07
- **Transport adapté Movéo, quelle que soit la zone.**
Concerne les personnes nécessitant un transport en fauteuil roulant et ne pouvant effectuer un transfert.
☎ 09 82 55 00 30 / 06 58 05 73 80

Seules les sociétés Taxi de la Largue et Taxi Albin sont habilitées à appliquer les tarifs de la CC SUNDGAU pour les personnes âgées de 75 ans et plus ainsi que les personnes à mobilité réduite ne nécessitant pas de transport adapté en fauteuil roulant. Les autres sociétés de transport ne sont pas habilitées à appliquer la grille tarifaire négociée par la CC SUNDGAU pour les usagers.

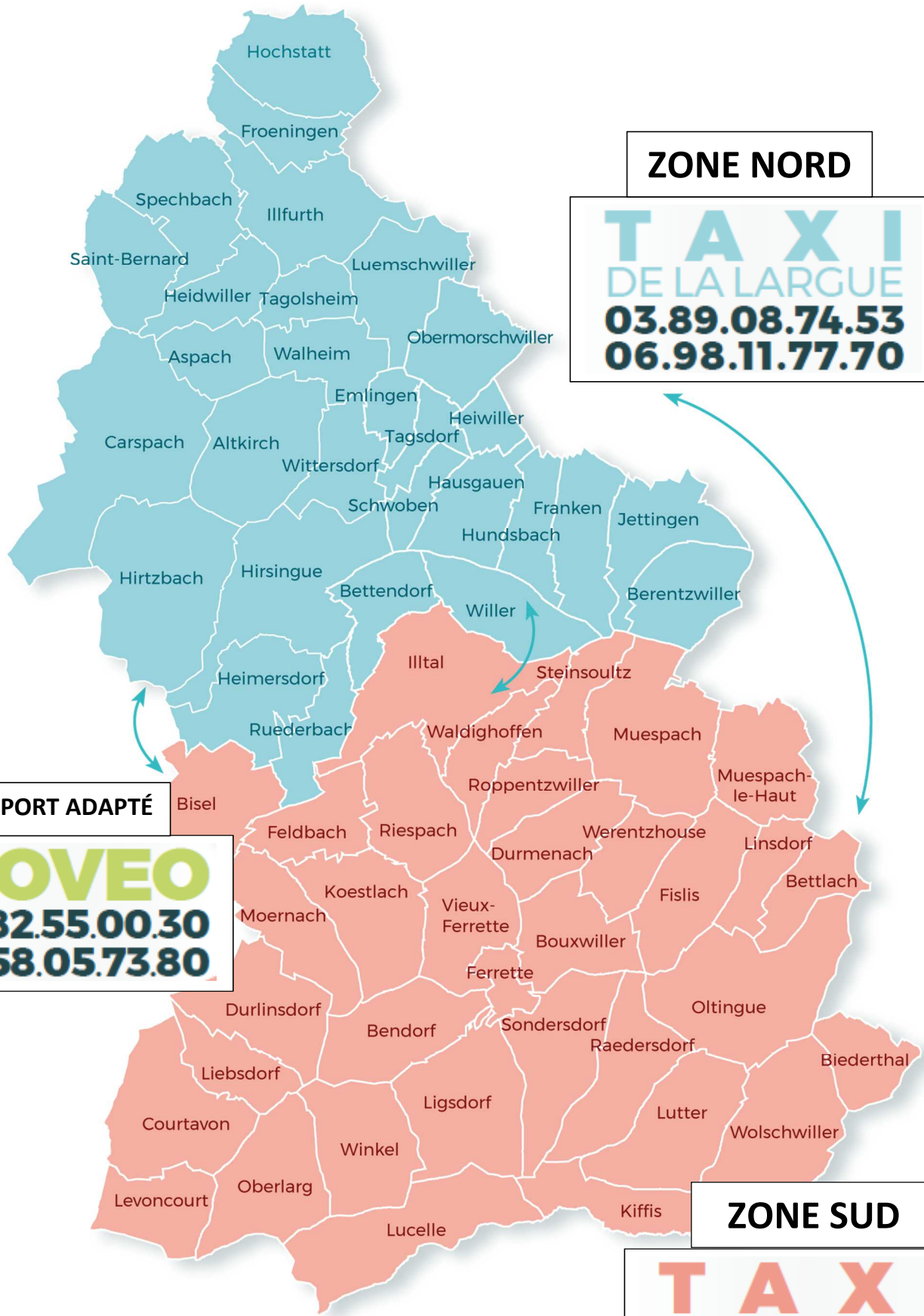
De même, seule la société MOVEO est autorisée à appliquer la grille tarifaire négociée par la CC SUNDGAU pour les personnes nécessitant un transport adapté en fauteuil roulant ne pouvant effectuer un transfert. Les autres sociétés de transport ne sont pas habilitées à appliquer la grille tarifaire négociée par la CC SUNDGAU pour les usagers en fauteuil roulant.

1.4. Déplacements exclus

- Un usager ne peut bénéficier du Service d'Aide à la Mobilité s'il existe une prise en charge par un autre organisme (Sécurité Sociale, mutuelles, assurances...).
- Le prestataire ne peut en aucun cas se rendre dans l'enceinte privée de l'utilisateur et accompagner les personnes dans les lieux de destination.
- Les personnes dont le permis a été annulé ou suspendu par décision de justice ne sont pas autorisées à utiliser le service.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Zone NORD (bleu) - zone SUD (rose)



ZONE NORD

TAXI
DE LA LARGUE
03.89.08.74.53
06.98.11.77.70

TRANSPORT ADAPTÉ

MOVEO
09.82.55.00.30
06.58.05.73.80

ZONE SUD

TAXI
ALBIN
03.89.25.89.07

ARTICLE 2 : ADHÉSION AU SERVICE ET TITRE DE TRANSPORT

Avant d'organiser le 1^{er} trajet avec le transporteur, l'utilisateur doit au préalable remplir la fiche de renseignement et fournir les justificatifs demandés par la CC Sundgau.

La CC Sundgau enregistrera l'adhésion au service et enverra un carnet de transport pré-rempli à l'utilisateur. L'utilisateur devra alors présenter ce carnet au prestataire à chaque déplacement.

Le prestataire sera dans l'obligation de renseigner le tableau de suivi en couverture ainsi que le titre de transport dont il détachera le 1^{er} volet pour la CC SUNDGAU et le 2^{ème} qu'il gardera pour lui-même.

ARTICLE 3 : TARIFICATION DU SERVICE

Le coût des trajets est établi par la CC Sundgau selon les tranches kilométriques suivantes : 0-10 km / 11-20 km / 21-30 km / >30 km et un tarif spécifique pour les trajets intramuros au sein des principales communes de la CC Sundgau : Altkirch, Ferrette, Hirsingue, Illfurth et Waldighoffen.

Le kilométrage est comptabilisé à partir de la commune de départ du client. Le temps d'attente est à la charge de l'utilisateur qui devra en être notifié au préalable.

L'utilisateur règle la course directement au prestataire selon la grille tarifaire suivante :

GRILLE Tarifaire de l'utilisateur

| | Tarif Aller | Tarif A/R |
|------------|-------------|-----------|
| Intramuros | 5 € | 10 € |
| 0-10 Km | 7 € | 14 € |
| 11-20 Km | 12 € | 24 € |
| 21-30 Km | 18 € | 36 € |
| > 30 Km | 25 € | 50 € |

Pour tout renseignement

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Service d'Aide à la Mobilité

Quartier Plessier

38 Avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards

Bat N°3 – BP19

68131 ALTKIRCH Cedex

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h

03 89 08 36 20